

Auvergne laïque

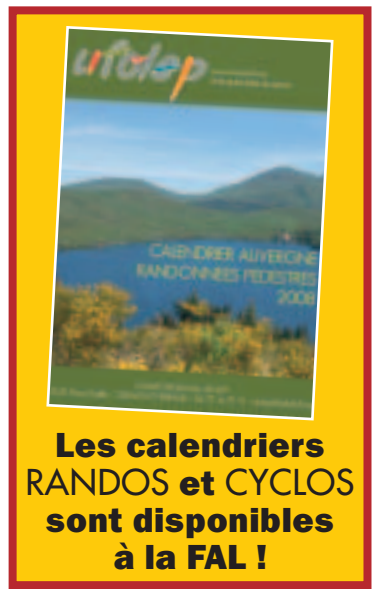
la ligue de
l'enseignement
Fédération des Associations Laïques G.S.

N° 403 • MARS 2008



DOSSIER
Les nouveaux
plaideurs

Pages 4/5



Édito

L'école publique et laïque est tellement malmenée et amputée des moyens nécessaires à son fonctionnement que la vigilance et la mobilisation de ses partenaires s'imposent.

L'école n'est pas une institution comme les autres. Ce sont les enseignants, investis d'une haute responsabilité, qui l'incarnent.

Qui, mieux qu'un enseignant, peut transmettre les valeurs qui fondent notre société : les solidarités, la justice, l'égalité, la tolérance...

Devant de telles responsabilités, les maîtres se trouvent aujourd'hui bien seuls, avec un sentiment d'abandon de la part de leur administration et de leur hiérarchie.

Nous, les associations d'éducation populaire, partenaires privilégiés de l'école publique et laïque, nous devons réaffirmer notre place et clamer haut et fort que l'éducation n'est pas une marchandise et que l'école n'a pas à s'adapter aux exigences du marché ni à obéir à ses règles.

Tous les parents d'élèves savent bien que tout commence à l'école et qu'il n'y a pas de promesses républicaines tenues sans service public d'éducation à la hauteur de leurs attentes. Ils savent aussi que l'éducation est une responsabilité partagée par d'autres partenaires éducatifs et en particulier les associations sportives, culturelles et de loisirs affiliées à la Ligue de l'enseignement.

Historiquement, ces associations ont été créées pour accompagner les missions du service public d'enseignement et soutenir l'action de ses maîtres.

Les moyens matériels apportés par les associations sont importants et contribuent au rayonnement de l'école publique et laïque du village, de la ville ou du quartier.

Or, au fil du temps, les liens qui unissaient les associations à l'école se sont parfois distendus. Le temps est venu de les tisser à nouveau.

Aujourd'hui et plus qu'hier encore, soyons les ardents soutiens et les fervents défenseurs de l'école publique, laïque et républicaine.

L'équipe de rédaction

La laïcité menacée par les épithètes

Une laïcité positive ?... Non !
Une laïcité ouverte ?... Non !

Il y a quand même de quoi se réjouir : le peuple laïc se mobilise depuis les inqualifiables propos de Sarkozy sur les religions, le catholicisme, les instituteurs et les prêtres, depuis ses prises de position scandaleuses contre la laïcité. Les médias ont largement exprimé leur réprobation ; des journalistes, des écrivains, des hommes politiques ainsi qu'un grand nombre de citoyens – dont de nombreux chrétiens – ont levé les bras au ciel pour exprimer leur consternation. Et pourtant, nous sommes enclins à considérer qu'il y a encore trop de tiédeur en France face aux élucubrations et aux projets du président.

Cela dit, Sarkozy n'est pas seul à incriminer dans cette entreprise de démolition ; certains de ses sbires s'engagent allègrement dans les brèches, et les vieux démons réactionnaires en profiteront bientôt pour affûter leurs slogans.

La pire des atteintes contre la laïcité n'est pourtant pas idéologique, elle est affaire de vocabulaire.

"C'est bien pourquoi toute atteinte au vocabulaire cache un hold-up sémantique", écrit, dans *Marianne*, Joseph Macé-Scaron. C'est la raison pour laquelle il faut réfuter avec fermeté toute définition nouvelle de la laïcité qui, sous prétexte d'en clarifier la signification et la mise en œuvre, ne vise qu'à la dénaturer.

La laïcité ne souffre aucun qualificatif et toute épithète restreint sa signification

Affirmer l'avènement d'une laïcité positive, c'est implicitement dénoncer une laïcité jusque-là négative, et par conséquent nocive, qu'il conviendrait de corriger (à tous les sens du terme !) ; il serait temps par exemple de réintroduire l'enseignement du religieux, de cléricaiser l'exercice du pouvoir et de revenir purement et simplement à l'ancien régime.

Ces nostalgies font courir à la République des risques énormes : souvenons-nous que Nicolas Sarkozy souhaitait que la République prît aussi en charge la vie spirituelle des Français !

Une laïcité ouverte permettra-t-elle qu'on ouvre, précisément, dans l'espace public, la porte à tout ce que les lois de 1905 avaient reflué dans l'espace privé, sans pour autant en interdire l'exercice ni l'expression ?

La laïcité en réalité ne souffre aucun qualificatif ; toute épithète restreint sa signification.

L'entreprise de

démolition est d'autant plus sournoise que les adjectifs choisis relèvent d'une éthique débonnaire et qu'elle se réclame d'une pensée moderne : le grand mot est lâché, c'est le plus équivoque.

C'est bien la pire de toutes les qualités qu'on voudrait faire endosser à la laïcité. Voilà quelques mois, *Auvergne laïque* incriminait un maire qui avait invité son conseil municipal à assister à une messe en l'honneur de l'ambassadeur polonais. Des associations laïques avaient également dénoncé cette démarche et s'étaient vu dédaigneusement reprocher de mener des "combats d'arrière-garde".

C'est l'argument de choix enfourché obstinément par les nouveaux tolérants contre les laïcards (on jugera au passage des ravages d'un suffixe qui met dans le même sac les soudards, les communards, les soixante-huitards et les laïcards assimilés à des bandes de malfaiteurs). Revendiquer une laïcité moderne est le pire des contresens, la plus injuste des attaques. Imaginerait-on par exemple une intelligence moderne, une générosité moderne ? Il est des valeurs surgissant de l'histoire des hommes qui s'inscrivent dès lors dans l'universalité ; le temps n'a sur elles aucune prise et elles ne se soumettent ni ne s'exposent à l'archaïsme ou à la modernité. *"La laïcité n'est pas une conviction parmi d'autres, c'est un principe universel qui permet l'intégration pacifique de toutes les différences"*, écrit Pierre Rouzet dans *Le Nouvel Observateur*.

On voudrait alors, pour la discréditer, réduire la laïcité à d'anciennes luttes intestines, des guerres de religion ou des conflits de suprématie communaux, des persécutions clandestines : toute une imagerie sauvage que l'Église tentait obstinément de publier au siècle dernier pour résister à la séparation salutaire, pour diaboliser les "Hussards noirs" honorés par Charles Péguy, pour dénoncer la barbarie des écoles sans Dieu... La laïcité moderne serait alors débonnaire, bienveillante, renonçant à des combats dépassés et des antagonismes d'un autre âge ; elle serait donc aveuglément tolérante.

L'archaïsme le plus alarmant n'est pas cependant dans la laïcité qui instaure la paix idéologique entre les hommes, garantit l'exercice privé des croyances, permet d'accueillir dans son école et sa République tous les hommes dans le respect de toutes leurs singularités. L'archaïsme réside dans la permanence de toutes les formes d'intégrisme ; tant dans les rites et les pratiques que dans les dogmes ; dans les fastes et l'apparat des liturgies ; dans l'obscurantisme des célébrations, dans les anathèmes réitérés par les papes successifs contre la sexualité et le plaisir ; dans l'asservissement de la femme ou sa réduction à la sainteté. L'archaïsme, enfin, il éclate dans les collaborations de l'Église avec les monarques et les tyrans ; dans l'ignominie de Pie XII (en passe d'être béatifié) ne s'opposant pas à l'arrestation des Juifs par les nazis sur son territoire et favorisant la fuite des criminels après la chute d'Hitler...

Ces archaïsmes-là, la laïcité les a combattus sans armes, par l'éducation des consciences, le refus des dogmes et toutes les formes d'aliénation idéologique, le respect de toutes les croyances et de toutes les pratiques : il y a longtemps déjà qu'elle a gagné ses galons civils (et civiques) de la modernité. Depuis toujours, elle est moderne.

"L'ajout d'un adjectif à « laïcité » signe toujours le début de la trahison."

Éric Conan (journaliste)

ICI & LÀ

Monde

• Le poster qui pleure

Dans les années 68, nous étions nombreux à afficher dans nos chambres d'étudiants le visage barbu du Che au regard clair. Il symbolisait pour nous la résistance aux impérialismes, l'avènement d'un régime populaire, l'espoir enfin accompli des lendemains (révolutionnaires) qui chantaient. Son assassinat enfin le rangeait dans l'éternité des martyrs. Et voilà qu'on découvre qu'il s'est livré – lui aussi – à quelques exécutions saluaires, indispensables à la bonne réussite de la Révolution. Le martyr était aussi un bourreau, et nos idéaux ont pris du plomb dans l'aile.

Europe

• Ça chauffe dans les péninsules !

En Grèce, en Espagne et en Italie, l'Église catholique multiplie les ingérences dans la vie politique. En Italie, une partie des catholiques, et de leurs prélats (dont le chef !) pactisent ouvertement avec les nouveaux partis d'extrême-droite ; en Espagne, l'Église a déjà manifesté ses nostalgies franquistes et les petits écoliers grecs commencent la classe par une prière. Et partout, la guerre est à nouveau déclarée contre l'IVG, la liberté du divorce, le mariage homosexuel et l'homoparentalité. Plus au nord, l'évêque de Canterbury est prêt à bénir la charia ! On n'avait pas prévu que les racines chrétiennes de l'Europe engendreraient si vite de si mauvaises herbes.

France

• "Pour une vigilance républicaine"

Arnaud, Dominique, Bertrand, François, Ségolène et les autres viennent de signer l'appel du 14 février pour une vigilance républicaine. Cet appel en vaut bien un autre et il illustre également la vitalité des résistances. Les signataires affirment, entre autres engagements, "leur attachement aux fondamentaux d'une laïcité ferme et tolérante, gage de la paix civile". Concédonsons-leur des épithètes (voir notre éditorial) dont la laïcité peut, dans ces circonstances, s'accommoder sans faillir et souhaitons que la mobilisation s'amplifie.

Puy-de-Dôme

• L'État et la religion

Dans "La Montagne" du 26/11/2007, en page 4 avec photo à l'appui : "C'était une première. Les gendarmes ont célébré Geneviève, leur sainte patronne, à la cathédrale de Clermont, vendredi. [...] Le colonel a rappelé l'intérêt d'une telle cérémonie pour la cohésion et le moment d'humanisme et d'humanité qu'est cet événement." Rebelote quelque temps plus tard avec un reportage sur France 3 Auvergne. Cette fois, ce sont les pompiers qui fêtaient sainte Barbe à l'église de Rochefort-Montagne. C'est "Le sabre et le goupillon" le retour ?

RENDEZ-VOUS

MANIFESTATIONS

UFOLEP

- Badminton : tournoi doubles mixtes le 9 mars à Saint-Amant-Tallende et le 6 avril à Aulnat.
- Escalade : critérium départemental le 30 mars à Issoire.
- Gymnastique sportive : championnats régionaux - N5 à N1 les 8 et 9 mars à Thiers
- Féminin et masculin les 15 et 16 mars à Issoire
- Challenge du petit dauphin les 22 et 23 mars à Saint-Rémy-sur-Durolle
- N8 et évolution les 5 et 6 avril à Lempdes
- Trampoline le 12 avril à Saint-Rémy-sur-Durolle
- Pétanque : concours les 15 et 29 mars à Clermont-Ferrand (AL Jean-Zay) et le 12 avril à Pont-du-Château.
- Tir à l'arc : critérium départemental le 23 mars à Billom et le 10 avril au Mont-Dore.

- Karaté : critérium régional le 6 avril à Saint-Genès-Champagnelle.
- VTT : critérium départemental le 12 avril à Manzat et critérium régional le 19 avril à La Roche-Noire.

Culturel

- Spectacles Trouvaille : - "Jonny Birouette" le 8 mars à Blanzat
- "C'est comme ça que" le 1^{er} avril à Laqueuille
- "Raconte-moi" les 2 et 3 avril au Puy-en-Velay (43)
- "L'Affaire Poucet" le 5 avril à Cayrols (15), le 6 avril à Vebret (15), le 7 avril à Perpezat et le 8 avril à Riom-ès-Montagnes (15)
- Spectacle "Sed" le 10 mars à la Maison de la culture à Clermont-Ferrand.
- Spectacle "Big blue eyes" le 13 mars à la 2 Deuche à Lempdes.
- Festival Théâtre Actif du 13 au 16 mars à la 2 Deuche à Lempdes.
- Du 14 mars au 5 avril "L'Environnement de Marc Geneix et Sébastien Maloberti" à Falexpo.
- Du 11 avril au 3 mai "La peinture de Rafaël Grassi-Hidalgo" à Falexpo.

FORMATIONS

UFOLEP

- Toutes disciplines : module de formation "Connaissance du mouvement associatif et sportif" le 19 avril à Clermont-Ferrand.
- Activité physique d'entretien : - Brevet fédéral animateur 1^{er} degré les 26 et 27 avril à Chadieu.
- Stage découverte stretching le 15 mars à Mozac.
- Stage découverte danse country le 12 avril à Parent.

Culturel

- Stage "Québec Animation" avec Charles Arsenault, les 15 et 16 mars, salle Leclanché à Clermont-Ferrand.
- Juniors associations : formation des accompagnateurs locaux le 18 mars à la FAL 25, place Delille et le 20 mars à Issoire à la Maison des jeunes.

Assemblée générale
le 25 AVRIL à COURPIÈRE

L'assemblée générale de la FAL est un moment fort et chaleureux qui conforte nos pratiques associatives. Elle est une occasion très importante d'exprimer nos idées, d'élaborer des projets ou orientations, de faire part des expériences, des difficultés et des souhaits des associations. C'est aussi l'occasion de rencontrer les responsables départementaux de la FAL.

Il est donc indispensable que chaque association adhérente envoie à cette assemblée générale au moins deux représentants.

ART CONTEMPORAIN

Pour un accompagnement du spectateur

Parmi ses activités arts plastiques, la FAL a engagé, depuis l'automne 2005, un partenariat avec le Fonds régional d'art contemporain. Le FRAC Auvergne a pour mission de constituer, conserver et diffuser une collection dédiée à l'art contemporain. Ses œuvres sont exposées à Clermont-Ferrand mais elles circulent aussi largement à travers la région, en France et même à l'étranger. Conscient du nécessaire accompagnement du public, le FRAC multiplie les actions de sensibilisation en organisant des conférences, des visites commentées ou la mise en place d'expositions au sein des lycées de la région. C'est dans cette optique qu'est né un partenariat entre nos deux structures. Il permet aux scolaires du premier degré de bénéficier, eux aussi, d'un accompagnement à la découverte et à la compréhension de cette forme d'art.



Nous proposons aux enseignants une "formule" en trois parties. ■ Dans un premier temps, un médiateur de la FAL se déplace en classe, avant la visite, afin de préparer les enfants à la sortie. C'est l'occasion de leur apporter quelques clés de compréhension par rapport au monde de l'art contemporain en général et à l'exposition qu'ils vont découvrir en particulier. ■ Par la suite, les enfants suivent une visite commentée, avec un médiateur du FRAC. ■ Enfin, ils peuvent prolonger leur découverte par un temps de pratique en lien avec l'exposition, animé conjointement par le FRAC et la FAL. Cette formule est adaptée au niveau de la classe concernée.

Ce type de partenariat et d'accompagnement nous semble indispensable. D'abord, l'art contemporain déroute, dérange et laisse parfois perplexe celui qui le regarde (paradoxalement, il n'a jamais été autant montré). D'où la nécessaire familiarisation des futures générations avec les techniques, les images et les sensations produites par les artistes qui font l'art d'aujourd'hui. Enfin, l'art contemporain est un formidable support pour le développement personnel des enfants. Favoriser l'expression, l'imagination, la compréhension du monde, l'appréhension de l'autre et de l'étranger, la curiosité est un des objectifs à considérer dans le cadre d'un travail centré sur les arts plastiques. À noter que la FAL propose le même type d'accompagnement dans le cadre de ses expositions à Falexpo.

Sauvegardons la laïcité de la République

Les organisations et personnalités signataires rappellent solennellement que, selon l'article 1^{er} de la Constitution, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Ces quatre termes indissociables définissent des principes qui s'imposent à tous, au premier rang desquels le président de la République. Or, les déclarations récentes de Monsieur Sarkozy, mêlant ses convictions personnelles et sa fonction présidentielle, portent atteinte à la laïcité de la République.

La mise en cause de ce principe constitutionnel indispensable à la paix civile est inacceptable. Depuis 1905, grâce à la loi de séparation des Églises et de l'État, la République assure à chaque citoyen la liberté de conscience, garantit sa liberté de croire ou de ne pas croire et de pratiquer le culte de son choix, de n'en pratiquer aucun ou de pouvoir en changer. Elle permet ainsi de vivre ensemble, dans le respect de chacun, quels que soient ses origines, ses choix philosophiques ou ses convictions religieuses.

Dans notre République et notre société multiculturelle, la diversité doit être richesse et non source de conflits. Pour cela, la laïcité, assurant l'égalité en droit des citoyens dans le respect des lois de la République, permet à la fois l'expression du pluralisme des convictions et la recherche de valeurs communes pour construire une communauté de destins.

Dans un monde aujourd'hui global et de plus en plus complexe, où se multiplient les voies d'accès à l'information et aux connaissances et où explose la médiatisation des événements et de la pluralité des représentations du monde, seule la laïcité permet l'émancipation de tous en favorisant le libre accès au savoir et à la culture et le discernement de chacun pour un libre choix de vie, par une démarche rationnelle et critique faisant toute leur place au doute, à l'imagination et à la créativité.

C'est pourquoi les organisations et personnalités signataires s'opposent à toute tentative qui mettrait, de fait, en cause la laïcité par une modification du contenu de la loi de 1905. À l'heure où nos concitoyens éprouvent des difficultés et des inquiétudes croissantes, elles les appellent à promouvoir la laïcité comme une exigence partagée avec la ferme volonté de bâtir ensemble une société où la justice sociale assurera, quotidiennement, pour toutes et pour tous, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Signez la pétition sur
www-appel-laique.org

Vacances de printemps

Pour les congés du mois d'avril, le service vacances de la FAL 63 propose des séjours aux enfants et adolescents. Cette année, nous avons sélectionné des grands classiques sur la région Auvergne :

- ✘ Tence en Haute-Loire pour les 6-14 ans (sport mécanique, piste aux étoiles ou cinéma).
- ✘ Saint-Front en Haute-Loire pour les 6-15 ans (ferme, galop ou vacances nature).
- ✘ Le Lioran dans le Cantal pour les 7-13 ans (Le volcan circus).

Pour les adolescents (13-16 ans), vous avez le choix entre :

- ✘ Saint-Front (cheval)
- ✘ Tence (cinéma, sports mécaniques ou graine de stars).

Tous ces séjours sont au départ de Clermont-Ferrand.

Alors, n'hésitez pas à contacter Monique ou Isabelle au 04 73 14 79 20 pour demander les dossiers d'inscription et recevoir toutes les informations utiles au bon déroulement de ces séjours.

Les associations sportives affiliées à une fédération sportive (UFOLEP) et ayant un numéro d'agrément Jeunesse et Sports peuvent obtenir une subvention CNDS (Centre national pour le développement du sport).

Les quatre thèmes retenus pour 2008 sont :

- Le développement du sport pour le plus grand nombre.
 - L'accès des publics particuliers à la pratique sportive.
 - La prévention par le sport et la protection des sportifs.
 - L'accompagnement éducatif périscolaire.
- Les dossiers de demande de subvention seront disponibles à la DRDJS, 34, rue Albert-Thomas à Clermont-Ferrand à compter du 5 mars 2008 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 45.

Pour tout renseignement, contactez l'UFOLEP 04 73 14 79 12.

Le comité départemental UFOLEP est à votre disposition pour vous aider à rédiger votre dossier de subvention.

Vous pouvez également recevoir ce dossier par courrier sur demande écrite à la DRDJS à la condition expresse de joindre une enveloppe format A4 affranchie à 2,11 euros et libellée à l'adresse du responsable du dossier.

La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au **28 mars 2008** délai de rigueur, le timbre d'enregistrement de la DRDJS ou le cachet de La Poste en cas d'envoi par courrier faisant foi.

Les amicales laïques du canton de Saint-Rémy-sur-Durolle

Des associations atypiques



Le canton de Saint-Rémy-sur-Durolle comprend les communes d'Arconsat - Celles-sur-Durolle - Chabreloche - La Monnerie - Palladuc - Saint-Rémy-sur-Durolle - Saint-Victor-Montvianeix - Viscomtat. Si Chabreloche et La Monnerie n'ont pas d'amicale laïque, la Fédération des associations laïques du Puy-de-Dôme enregistre l'affiliation de huit amicales dans ce canton puisque sur la commune de Celles-sur-Durolle, nous en dénombrons trois : La Montagnarde, Chanier et Chapelat. *Auvergne laïque* a pu constater que des liens amicaux existaient réellement entre les responsables de ces associations de la montagne thiernoise puisque vingt-cinq personnes représentant sept amicales étaient présentes le 22 février dans la salle de Chapelat pour présenter leurs activités.

Des associations propriétaires de leur "salle des fêtes"

Cinq amicales ont bâti leur "salle" (Chanier, Palladuc, Pitelet, Saint-Rémy, Viscomtat) alors que Chapelat a racheté l'école publique à la fermeture de celle-ci. Ces bâtiments construits ou rénovés grâce au courage et au dévouement des militants laïques de ces communes ou villages accueillent chaque année les fêtes organisées : concours de belote, loto, repas... Un seul objectif pour tous : aider les enfants des écoles publiques dans leurs projets pédagogiques. Toutes ces amicales laïques se sont créées autour des écoles. Hélas, au fil des années, la moitié de celles-ci ont fermé leurs portes. Les amicales ont poursuivi leur

action afin d'aider les écoles publiques restantes : Celles, Chabreloche, Saint-Rémy, Palladuc.

Des activités en perte de vitesse

Les associations du canton ont vécu des années formidables dans les années 70-80. Jean-Claude Dassaud (FLR Palladuc) parle de l'âge d'or des amicales laïques avec des fêtes qui réunissaient tout le canton : jeux interamicales lors des fêtes locales, fêtes champêtres qui duraient deux à trois jours dans chaque village, concours de belote qui faisaient salle comble...

Les responsables de nos associations regrettent la faible participation des parents d'élèves et des enseignants et le peu d'intérêt des jeunes pour la vie associative, tout en reconnaissant qu'ils n'ont sûrement pas su proposer des activités nouvelles face à la montée en puissance des consommateurs d'activités.

Amicale laïque de Chanier

Chanier est un petit village situé sur la commune de Celles-sur-Durolle. L'amicale laïque a été créée en 1959, l'école servant à l'époque de salle de bal. Pour développer leurs activités, les amicalistes construisirent leur salle des fêtes en 1964. Les habitants du village se souviennent des voyages organisés par l'amicale qui permirent aux habitants de Chanier de découvrir de nombreux pays étrangers : deux cars de 55 places étaient nécessaires, soit quatre à cinq fois la population du village ! À l'heure actuelle, 40 personnes adhèrent à la seule association du hameau qui orga-

nise chaque année deux concours de belote l'hiver et une fête champêtre en été avec au programme concours de pétanque, tripes, repas campagnard... L'amicale laïque fait chaque année un don à l'école de Celles-sur-Durolle et organise le Téléthon avec le club de basket de Celles.

Des projets :

- journée gastronomique pour les 50 ans ;
- sortie à Aigues-Mortes, Sète ;
- organisation d'une randonnée pédestre.

"La Montagnarde" de Celles-sur-Durolle

Cette très ancienne association avait débuté ses activités avec la gymnastique et le théâtre qui ont disparu dans les années 60. À l'heure actuelle, la principale section de "La Montagnarde" est la pétanque affiliée à la FFRT en attendant de découvrir l'UFOLEP. 80 % des sommes recueillies lors des manifestations organisées sont reversées à l'école. L'association finance notamment un voyage de deux jours pour les élèves CM. De plus, l'amicale laïque organise chaque année un loto pour le compte des parents d'élèves.

Amicale laïque de Chapelat

Hameau de la commune de Celles-sur-Durolle, Chapelat compte une dizaine d'habitants mais accueille 59 adhérents à l'amicale laïque. Très dynamique, cette association atypique organise de nombreuses festivités :

- deux concours de belote (premier week-end de décembre et dernier de janvier) ;

- une fête champêtre le premier week-end d'août ;
- le Téléthon à Chabreloche avec les associations de Chabreloche et Arconsat ;
- une visite de l'Assemblée nationale le 1^{er} mars.

À la fermeture de l'école du village, l'amicale laïque a racheté le bâtiment communal afin de conserver ce lieu de convivialité très connu et apprécié dans le secteur (le dernier concours de belote a regroupé 128 joueurs !). L'amicale laïque de Chapelat effectue chaque année des dons aux écoles de Chabreloche et Celles-sur-Durolle ainsi qu'aux pompiers, à l'ADAPEI et à la société de musique de Chabreloche (partenaire lors de la fête champêtre).

L'amicale laïque de Chapelat ! Une société qui rassemble bien au-delà des limites de ce petit village. Elle a permis aux jeunes et aux moins jeunes du secteur de visiter l'Autriche, l'Italie, l'Angleterre, les Pays-Bas, la Yougoslavie, le Portugal...

Amicale laïque d'Arconsat

L'amicale laïque d'Arconsat compte 26 adhérents et organise chaque année deux concours de belote, un concours de pétanque et la fête locale. La commune a perdu son école publique il y a deux ans (seule école privée à Arconsat). Depuis, l'amicale laïque participe à la vie de l'école de Chabreloche en faisant un don annuel.

Foyer laïc de Palladuc

Le FLRJEP de Palladuc accueille 40 amicalistes. Il a construit sa salle des fêtes

entre 1977 et 1981. Malheureusement l'association n'a pas su proposer d'activités qui auraient permis de renouveler les adhérents. Aussi aujourd'hui, le foyer laïc rural de Palladuc est en "demi-sommeil". La salle est louée pour des manifestations extérieures à l'association qui accueille un club de tennis de table affilié à la FFTT. Les seules manifestations organisées par le foyer sont une randonnée pédestre annuelle pour les adhérents (à environ 60 kilomètres de Palladuc) et le repas annuel qui fait suite à l'assemblée générale en automne.

Amicale laïque de Saint-Rémy-sur-Durolle

L'amicale laïque organise annuellement deux concours de belote et un loto qui permettent de faire un don à l'école. L'amicale a pour habitude de proposer un goûter pour les enfants de l'école pour le Mardi Gras. Les adhérents sont réunis chaque année, le 1^{er} mai, pour un repas amical. Plusieurs voyages en car sont proposés à la population saintrémoise. Construite par les adhérents, la salle de l'amicale laïque accueille chaque année un repas à Noël pour 50 personnes environ.

Amicale laïque de Pitelet

Pitelet, hameau situé sur la commune de Saint-Victor-Montvianeix, possède une amicale laïque fondée en 1965. Les activités proposées sont le VTT et la randonnée pédestre. L'association organise un bal et une soirée cinéma avec le parc Livradois dans la salle, construite à l'entrée du village par les amicalistes.

ASSOCIATIONS, ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La banque des valeurs qui n'ont pas de prix

GRUPE BANQUE POPULAIRE



CREDIT COOPERATIF

Financement des entreprises d'insertion, du logement social, microcrédit, avance sur subventions...

Vous voyez bien que vous n'êtes pas dans une banque comme les autres. Depuis son origine, le Crédit Coopératif connaît et accompagne l'économie sociale et solidaire et les associations. Deux millions de salariés ! Ajoutez les bénévoles, cela fait beaucoup de gens qui pensent, comme le Crédit Coopératif, que le but de l'économie, c'est l'homme. Venant d'une banque, ça donne à réfléchir. Pour changer.

CRÉDIT COOPÉRATIF
33, boulevard Berthelot
63407 CHAMALIERES CEDEX
Tél. 04 73 19 56 90
Fax 04 73 30 97 16
E-mail : chamalieres@credit-cooperatif.coop

www.credit-cooperatif.coop

ÉCHOS

Amicale laïque Jules-Verne de Clermont-Ferrand : 2 décembre 1977 / 2 décembre 2007 : 30 ans !!!

L'anniversaire est certes passé mais comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, le président et quelques amicalistes proposent d'organiser le dimanche 27 avril une journée festive ouverte à tous les actuels et anciens membres du conseil d'administration, à tous les joueurs de basket-ball qui ont porté le célèbre maillot vert en seniors ou en papis, aux enseignants en poste ou ayant œuvré pour l'association et aux membres actifs actuels.

Au programme : 11 h : accueil au gymnase Jules-Verne. 11 h 30 : apéritif de bienvenue. 12 h 30 : buffet (12,50 euros à la charge de chaque participant). 15 h : activités digestives variées (pétanque, randonnées, belote, bavardage...). 19 h : pot de clôture.

Pour participer ou obtenir de plus amples renseignements, prendre contact avant le 30 mars avec Bernard Guillot (04 73 24 13 63).

N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS
(15 lignes maximum) avant le 15 MARS 2008

Les *nouveaux*

Des questions

La judiciarisation nous paraît devenir l'expression et la résultante d'une nouvelle demande sociale et la mobilisation du droit et de la justice dans de nombreux domaines de la vie sociale nous semble en croissance.

Serait-ce l'illustration d'un changement des mentalités ?

Les conflits seraient-ils en croissance et y aurait-il incapacité à les traiter par le dialogue et la négociation ?

Le droit serait-il le seul moyen pour se faire entendre ?

Quel changement exprime cet engouement généralisé pour le judiciaire ?

Le droit prend-il le pas sur le politique ?

Est-ce une approche démocratique ?

Est-ce une victoire de la démocratie ?

La cour d'appel de Riom, avant sa reconversion.



Des réponses

M^e Guillaneuf
Avocat au barreau de Riom

La complexité du monde actuel engendre des problèmes de plus en plus nombreux ainsi que l'inflation du judiciaire, voire l'extension du rôle de la justice dans les problèmes de société qui impliquent le politique. C'est la traduction d'un phénomène de société. Le citoyen est de plus en plus demandeur de justice. Le client exprime ses droits et ses libertés.

Avec l'émergence d'une Cour européenne de justice, les règles du jeu sont devenues communes à vingt-cinq pays. Ainsi, la reconnaissance de nouveaux droits entraîne davantage de recours au juge ; il s'agit d'un changement de réalité mais non de mentalités.

Il n'y a en fait pas davantage de conflits, mais c'est le nombre de recours au juge qui est plus important. Cette volonté n'est pas illégitime, mais se pose le problème des moyens, du nombre de magistrats et de candidats à la magistrature !

Le recours au juge est un moyen de se faire rendre justice mais il existe d'autres recours : la médiation et la conciliation.

Au lieu de dénoncer cette inflation et considérer qu'il y a un abus en la matière de recours à la justice, il convient plutôt de considérer qu'il s'agit d'un progrès et d'une consolidation des règles de la démocratie ; il n'y a pas inflation, mais une demande légitime des citoyens, un progrès dans le sens de la pacification des relations entre citoyens. C'est un pas vers un système de société démocratique, même s'il y a encore beaucoup à faire.

M. François Gourdon
Ancien directeur général des services du Département,
ancien président du tribunal administratif

Il faut reconnaître un accroissement significatif des violences et des délits et souligner le fait que de plus en plus d'affaires vont au juge.

Le Conseil d'État est débordé et transfère ses dossiers à d'autres instances, ce qui est un indicateur numérique significatif. Le nombre des affaires qui portent essentiellement sur des projets publics est en croissance.

Il y a évolution des mentalités ; elle se traduit par un refus d'acceptation de l'autorité hiérarchique, une meilleure information du citoyen sur ses droits ; il a désormais recours aux associations pour saisir la justice. Ce recours collectif constitue un progrès dans la démocratie.

M. le Docteur Raynaud
Président du Conseil de l'ordre des médecins

La judiciarisation en médecine préoccupe beaucoup le médecin. En 2002, la loi Kouchner reconnaît des droits pour le patient et des devoirs pour le médecin qui conduit ce dernier à une obligation de résultats, d'une part, et à la nécessité de s'assurer en responsabilité civile, d'autre part, pour faire face à d'éventuels recours. Cependant, alors que les actes médicaux se sont multipliés par dix en dix ans, on ne note pas de montée en puissance des "affaires" en Auvergne. Quelques "affaires" importantes, mais pas une augmentation de la judiciarisation. En revanche, une augmentation sérieuse du niveau des indemnisations pose problème aux assurances ainsi qu'aux médecins assurés. En fait, la judiciarisation dans le domaine médical est souvent liée au manque d'information du patient, d'une part, et à des problèmes rencontrés à l'échelle européenne, d'autre part : la mobilité des médecins, la libre circulation des patients, les problèmes de formation des médecins, des médecins étrangers en particulier, ainsi qu'au problème très spécifique des faux diplômes. Notons que ce sont les médecins qui ouvrent à la démarche du droit au recours à la justice. Le plus souvent (c'est le cas par exemple des infections nosocomiales), ce n'est pas le médecin lui-même qui est incriminé ; on n'attend pas la sanction d'une personne mais la réparation d'un préjudice.

M. Gérard Bédos
Ancien directeur régional de la répression des fraudes,
président national des Conciliateurs de France

La montée des recours à la justice est si importante depuis quelques années qu'en mai 1997, les magistrats signent une pétition dénonçant l'appel au juge en toutes circonstances et l'Europe, qui conduit à une multiplication des textes, vient percuter notre droit. De nombreux facteurs génèrent ce constat : l'individualisme du citoyen, l'inflation normative, la pression des médias, le développement de l'accès au droit, la détérioration du tissu relationnel et une question qui concerne l'éducation : apprend-on à s'entendre ? Les recours concernent des domaines très variés : les déviances politiques, les conflits du travail, les abus de biens sociaux, le domaine médical, la contestation collective. C'est un problème de comportement des citoyens qui cherchent à tirer un profit d'une situation. Il faut endiguer au plus vite cette montée de la judiciarisation qui met en danger et en cause notre démocratie ! Il faut sortir du dilemme "Tout est permis ou tout est proscrit".

aux plaideurs

LE TERME DE "JUDICIARISATION" – dont le cercle Condorcet a fait le sujet de ses récents débats – ne figure dans aucun dictionnaire ; attesté toutefois par le livre de Caroline Eliatcheff et Daniel Soulez-Larivière – *Le temps des victimes* – auquel les travaux du cercle se sont référés, il désigne un phénomène qui affecte aujourd'hui la société française, contaminée, semble-t-il, par la société américaine. On se souvient par exemple qu'un citoyen américain, atteint d'un cancer du poumon, a porté plainte contre une marque de cigarettes dont il estimait les entreprises publicitaires purement et simplement criminelles. L'histoire ne dit pas si le patient a obtenu gain de cause, mais l'anecdote illustre bien le sens et les dérives d'une telle posture. Nous désignons donc par judiciarisation, et à la lumière de ce premier exemple, une frénésie judiciaire qui consiste à traîner devant les tribunaux des professionnels, des organismes ou des institutions accusés de s'être rendus coupables d'un préjudice plus ou moins grave. Les auteurs du livre signalent qu'un très fort pourcentage de ces plaintes se solde par un non-lieu, ce qui frappe le phénomène d'un caractère largement fantasmagorique.

Trois secteurs sont particulièrement touchés : le secteur médical ; le secteur politique et administratif ; celui de l'Éducation nationale. Le secteur médical, en raison des enjeux de vie et de mort qui s'y rattachent, est le plus exposé : une complication imprévue, un médicament qui s'avère nocif, une intervention chirurgicale qui échoue et – préjudice suprême – la mort inopinée du patient, autant d'aléas qui précipitent les médecins et chirurgiens devant les tribunaux. D'autres professions sont également menacées de poursuites. C'est ainsi que les enseignants sont accusés de défauts d'orientation des élèves, d'insuffisance d'enseignement et l'on a vu récemment un professeur de philosophie poursuivi en justice par la famille d'un élève qui avait obtenu une mauvaise note à l'examen. Dans une petite commune du Cantal, une vieille dame glisse sur le sol verglacé, devant sa porte, et se brise le col du fémur. La famille de la victime porte plainte contre le maire de la commune qu'elle accuse de ne pas avoir fait sabler assez tôt les trottoirs du village. L'histoire ne dit pas si la famille a reçu des dommages et intérêts, et si le maire a été condamné ; mais on sait qu'il n'a pas renouvelé son mandat. Le phénomène engendre une véritable crise des vocations dans les professions incriminées, désormais considérées comme professions "à risques". Cette escalade judiciaire finit par impliquer la justice elle-même, fort mise à mal et fort discréditée dans des affaires comme le procès d'Outreau.

Limiter cependant les excès de la judiciarisation à notre seule société contemporaine relève peut-être d'une vision trop catastrophiste ; c'est oublier que Racine, dans sa comédie *Les plaideurs*, campe toute une galerie de personnages procéduriers, dont un Chicaneau, qui porte bien son nom ; c'est oublier la figure de Shylock, créé par Shakespeare dans *Le marchand de Venise*, monstre intransigeant réclamant l'indemnité d'une livre de chair humaine ; c'est oublier que le ressort judiciaire alimente les rebondissements de la comédie et du vaudeville, traversés par une cohorte de personnages grotesques ou terrifiants qui, fomentant procès sur procès, perturbent largement la sérénité sociale et compromettent la bonne harmonie des relations humaines.

Différentes hypothèses peuvent expliquer ce recours frénétique à la justice, ce développement de "la victimisation", comme l'analysent les auteurs du livre déjà cité ; ces derniers vont même jusqu'à imputer cette hystérie "victimiaire" à la démocratie ; et de s'en référer à Tocqueville pour montrer que la démocratie, favorisant l'individualisme, engendre une forme de solitude et un désarroi devant le malheur et le préjudice auxquels seule la justice peut remédier.

Crise de confiance ? Crises des expertises ? Hystérie collective aux sources mystérieuses ? Ou, au contraire, désacralisation salutaire ? Par souci d'honnêteté intellectuelle, il convient aussi d'envisager la légitimité d'un tel phénomène, le Code civil reconnaissant le préjudice et la nécessité de le réparer. La judiciarisation ne serait donc que la dérive de l'exercice d'un droit, précisément garanti par la démocratie.

VENGEANCE ET RANÇON

"L'appât du gain", "la cupidité" qui incitent les victimes à monnayer le malheur, à solliciter l'indemnisation la plus avantageuse possible, constituent les causes les plus triviales de la judiciarisation. Cette volonté de "réparation" suppose qu'un malheur aussi insupportable que la perte d'êtres chers

peut se mesurer à un barème. Ce premier constat introduit, dans l'examen de la judiciarisation, une ambiguïté qui caractérisera finalement toutes les causes envisagées.

Le désir de vengeance peut aussi alimenter la volonté de procédure. Il est la tentation première d'une justice rudimentaire – quasi tribale – qui croit que l'application de la loi du talion instaurera une juste réparation. Cette tentation est plus impérieuse encore lorsque le préjudice se double du sentiment d'inégalité sociale. La vengeance s'exerce alors non seulement contre le crime et les criminels, mais aussi contre une hiérarchie qui les aurait favorisés (ou innocentés). C'est ainsi que l'affaire du sang contaminé a permis de mettre en accusation l'autorité, l'expertise et l'honnêteté mêmes de l'État. Bien des combats syndicaux illustrent cette fonction réparatrice. Quant aux spectaculaires procès et exécutions qui ont suivi la Révolution française, ils offrent l'exemple historique d'une démarche sanguinaire dont toute vengeance garde symboliquement la figure.

VESTIGES ET SYMBOLES

Une certaine jubilation caractérise aussi le statut de victime. L'exhibitionnisme du malheur et du préjudice nourrit un grand nombre d'émissions de télé-réalité. Toute victime va bénéficier d'un prestige inouï que l'absence de malheur ne lui conférerait pas. Le livre *Le temps des victimes* évoque en particulier le personnage très équivoque (sans présumer de sa culpabilité) de Christine Villemin promue au rang d'une star des faits divers. Le malheur entraîne une sorte de sanctification de la victime et réintroduit du sacré dans un destin jusque-là ordinaire. On s'achemine alors vers une dimension métaphysique qui dépasse largement les raisons triviales initialement envisagées

LES NOUVEAUX BOUCS ÉMISSAIRES

Elle est légitime la détresse de l'être humain confronté à la perte injuste d'un être cher, d'une partie de sa famille ; elle est légitime la rage de l'homme dont la perte est imputable au crime, à la négligence d'un conducteur éméché ou à la défaillance d'une expertise médicale. Ingmar Bergman, dans son film *La source*, nous montre un père massacrant sauvagement les trois hommes qui ont violé puis tué sa fille. Cette séquence constitue, pour le spectateur, et le sujet qui nous intéresse, une véritable séquence de catharsis. Le désir de vengeance relevant d'une pulsion barbare s'apparente alors à la recherche du bouc émissaire, à la volonté sacrificielle antique qui offrait au malheur une victime compensatoire. La souffrance de milliers d'Américains au lendemain des attentats du 11 Septembre s'explique aussi par l'absence d'un coupable tangible à qui demander comptes et réparations. Caroline Eliatcheff et Daniel Soulez-Larivière imputent la judiciarisation à l'effondrement de l'Ancien Régime. Dans une monarchie de droit divin, les sujets pouvaient s'en remettre à deux instances : Dieu et le roi. Dans la République laïque l'homme a gagné à la fois sa liberté et sa misère, celle-là même mise en lumière par Pascal : "L'homme est la plus faible

des créatures, il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser." Vengeance, réparation, procès, indemnités, revendication du malheur jusqu'à l'exhibitionnisme, élaboration d'un nouvel ego exacerbé par le préjudice, nouveau prestige identitaire vont occuper le champ laissé libre par les autorités symboliques à qui l'on s'en remettait.

La judiciarisation s'inscrit alors dans la lignée des mythes antiques où l'homme en appelle aux dieux, maudissant la fatalité et revendiquant le sens de son destin. Ce dialogue avec les instances ne serait plus assuré dans les démocraties modernes. Un sursaut de liberté, le refus d'obéissance à un ordre implacable conduisent alors l'homme devant les tribunaux où il exige les rançons et réparations auxquelles il estime avoir droit, l'instance judiciaire portant désormais l'espérance d'un monde sans dieu ni roi : cet investissement symbolique ne constitue pas la moindre de ses responsabilités.

LA FIN DES EXPERTISES

Les citoyens d'une démocratie seraient-ils désormais incapables d'assumer leur vie sans le secours d'une instance tutélaire ? Ne savent-ils exister dans la cité des hommes que par la vengeance et la récrimination ?

Selon François Gourdon, la judiciarisation porte, en dépit de ses excès, le signe d'une bonne santé citoyenne, "la contrepartie de plus de démocratie". Elle refuse le sort humiliant longtemps fait aux humbles, le silence auquel ils étaient condamnés face à l'arrogance de ceux qui détenaient l'expertise et donc le pouvoir et l'autorité ; elle met en pièces un certain nombre de dogmes d'inaffabilité, rétablissant par la justice une part d'égalité.

Combien de médecins refusant de communiquer leur diagnostic et leurs prescriptions à des familles confrontées à la maladie ? Combien d'apprentis sorciers jouant avec leurs patients ? Mais aussi, combien de professeurs congédiant avec dédain les parents d'élèves défavorisés et s'accordant la toute-puissance de l'orientation ? Combien d'hommes politiques enfin bafouant les suffrages qu'ils ont sollicités, gaspillant le pouvoir et l'autorité qui leur ont été confiés ?

Ceux-là mêmes ont engendré les patients procéduriers qui demandent des comptes, poursuivent en justice l'hôpital où le malade a contracté une maladie nosocomiale ; ce sont eux qui ont forgé les parents opiniâtres qui refusent de s'en tenir aux décisions du conseil de classe, jugées despotiques et aléatoires et qui font appel pour les contester.

LA PLACE DU CITOYEN

Loin de constituer un nouveau fléau social, la judiciarisation témoignerait plutôt d'une désacralisation salutaire qui contraint alors les experts à sortir de leur tour d'ivoire et à consentir à diffuser l'information minimum auquel tout citoyen a droit. "Plutôt que judiciarisation, il faut dire droit à la justice", affirme maître Guillaneuf.

Enfin, la société reçoit aussi par la judiciarisation le contrecoup d'un excès de vulgarisation dans les domaines jusque-là réservés à la fiabilité de l'expertise. Combien de magazines où le lecteur reçoit une somme d'informations médicales plus ou moins rigoureuses ? Combien de sujets (dont certains longtemps considérés comme tabous) sont alors jetés en pâture à des lecteurs que l'ignorance des questions abordées rend vulnérables ? Combien de profanes donneurs de conseils et de leçons ? Nantis de ces faux savoirs, les citoyens sont alors enclins à exercer de faux pouvoirs et à se réclamer à leur tour d'une expertise usurpée et vindicative.

CONCLUSION : LE CHAMP DE LA DÉMOCRATIE

Entre une exigence citoyenne d'information et de respect et une frénésie aveugle qui ferait procès de tout, entre une expertise précisément respectueuse du citoyen et l'arrogance d'un pouvoir dédaigneux, il est une marge qui est peut-être aussi et encore celle de l'intégrité et de l'éducation, l'espace par conséquent de la démocratie. Les excès de la judiciarisation provoquent peut-être, paradoxalement, l'exercice rigoureux de la responsabilité et exigent l'intégrité des hommes et de leurs actions. Ils annoncent en réalité les progrès incessants de la démocratie.



FAX... FAX... FAX...

Brut de béton

La compagnie Brut de béton production vous donne rendez-vous chaque mois à la Cour des Trois-Coquins à Clermont.

Le thème des goûters philo pour les 8-13 ans est "Qu'est-ce que la philosophie ?" en mars et "Des phrases qui font penser" jusqu'en juin.

■ Mercredi 12 mars 2008, goûter philo à 15 h 30 : "Pourquoi je pense ?" Tarif unique 3 € (goûter compris).

■ 9 avril : "Je pense donc je suis".

■ 14 mai : "Je sais une chose, c'est que je ne sais rien".

■ 11 juin : "L'enfer, c'est les autres".

Toutes les dates sont en période scolaire. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents durant le goûter-philo. Renseignements et réservation conseillée au 0 871 270 408 (coût d'un appel local).

Compagnie DF

La compagnie dramatique DF travaille depuis plusieurs années à la Cour des Trois-Coquins dans les domaines de la création, de la formation et de l'action culturelle.

Avec Avis de tempête, DF accueille en résidence une compagnie nîmoise, le Triptyk Théâtre, qui viendra présenter sa dernière création : Foi, amour, espérance, de Ödön von Horváth.

D'autres actions visant à sensibiliser le public à l'auteur et à sa période seront proposées :

- Mardi 18 mars à 19 h : conférence de Gérard Guieze "La marchandisation des corps dans les sociétés occidentales", salle Madeleine-Renaud.

- Mercredi 19 mars à 20 h 30 : "La Domec, cabaret de comptoir" par la compagnie Tintamar, salle Madeleine-Renaud.

- Jeudi 20 mars à 20 h : projection du film turc De l'autre côté (Fath Akin) au cinéma Le Rio.

- Mardi 25 mars à 19 h : "Nous ne sommes pas une fiction", de l'atelier d'écriture dirigé par Philippe Ripoll, lu par Denis Lanoy, salle M.-Renaud.

- Mercredi 26 mars à 19 h : lecture par Dominique Freydefont du dernier texte de O. von Horváth : "Un fils de notre temps", salle M.-Renaud.

- Du 27 au 29 mars dans la salle Beckett, à 20 h 30 : Foi, amour, espérance de Ödön von Horváth par la compagnie Triptyk Théâtre. Réservation : compagnie DF : 04 73 91 08 08 compagnie.d.f@wanadoo.fr

Cour des Trois-Coquins, 12, rue Agrippa-d'Aubigné, Clermont-Ferrand
Accès bus : lignes 10 et 25 arrêt Aubigné
Accessible aux personnes à mobilité réduite.

Avec les DDEN La loi de 1905 est en danger

La commission d'information des DDEN réagit au discours de Nicolas Sarkozy au palais de Latran, lors de sa visite au pape le 20 décembre 2007. Pour l'intégralité du discours, consultez tv5.org ou d'autres sites web.

Monsieur le Président de la République,

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai lu votre discours du 20 décembre 2007 à Rome. Je ne peux m'empêcher de vous écrire combien il m'a indigné et blessé, sans doute comme beaucoup de Français.

Votre perception parcellaire de notre Histoire et de notre culture est surprenante. Il semble, selon vous, que le monde ait commencé à exister avec la chrétienté. Avant, c'était le néant et là seulement apparaissent les origines de notre culture. J'ai dû avoir de bien mauvais maîtres pour qu'ils m'aient enseigné l'existence des cultures antiques européennes ou d'autres continents. Ils ont même eu l'audace de me parler de mythologies ou de croyances païennes dont on trouverait encore des traces dans nos provinces. Il est exact que la religion catholique nous a imposé pendant plusieurs siècles son carcan culturel, sa confiscation des sciences et le pouvoir politique de droit divin, avec tous les malheurs, les guerres et les violences qui les ont accompagnés.

Toutefois, vous, Monsieur le Président, qui aimez les ruptures, vous ne pouvez oublier que nos ancêtres ont rompu avec le Divin, malgré plusieurs soubresauts, entre 1789 et 1905. Ces racines-là, avec celles issues de la Commune et de l'histoire du mouvement ouvrier, sont chères à beaucoup d'entre nous. Quant à nos grands écrivains, eux qui ont su faire la gloire de notre belle langue, vous n'en citez que quelques-uns, oubliant peut-être les plus importants. Je n'ose croire que ce sont des lacunes, ce qui serait grave pour un chef d'État ; je suppose qu'il s'agit plutôt d'une mémoire sélective et n'est-ce pas encore plus inquiétant ?

Les Françaises, les Français ne supportent pas qu'on touche à l'intégrité de leur territoire, de leur Histoire, de leur culture. C'est ce qui fait notre identité nationale et c'est aussi pour la défense que la Résistance s'est dressée pour s'opposer au nazisme.

D'autre part, vous ignorez, certainement volontairement, la définition simple et précise de la laïcité donnée par tous les dictionnaires, notamment celui de l'Académie Française. Vous préférez en donner un concept plus malléable et qui finalement vous est personnel. La laïcité, Monsieur le Président, est ou n'est pas. Tout qualificatif, tout complément seraient réducteurs et une laïcité réduite n'est plus la laïcité. C'est encore une spécificité française, inscrite dans notre Constitution qui ne peut être modifiée que par un référendum ou par un vote du Congrès. Tout artifice, toute ruse en la matière constituent une atteinte à nos institutions dont vous êtes garant.

Par ailleurs, Monsieur le Président, je trouve surprenant votre classement des citoyens en deux catégories de valeurs inégales : les bons citoyens, croyants et donc aptes à connaître la morale, et les autres qui ne peuvent accéder à aucune éthique parce qu'ils n'ont pas l'Espérance. Juger ainsi une partie importante des Français, le faire en pays étranger, blesser ainsi des hommes et des femmes que vous êtes censé représenter, est-ce que cela fait partie de vos attributions ? Personnellement, j'ai été très choqué. D'ailleurs, est-il nécessaire de craindre le jugement de Dieu ou de vouloir mériter le Paradis, d'acheter des indulgences en allant à Lourdes lors de la visite papale, d'espérer un pardon en confessant ses fautes, pour distinguer le bien et le mal ? Vous refusez de reconnaître tout souci de la morale aux agnostiques et aux athées qui sont souvent des humanistes. Ceux-là sont seuls face à leur conscience, à leurs interrogations. Ils doivent affronter regrets et remords, réparer leurs erreurs éventuelles. Leurs efforts pour améliorer la condition humaine, les choix rationnels qu'ils font dans ce but en donnant ainsi un sens à leur existence, n'ont-ils pas autant de valeur qu'une morale imposée

par un dogme et uniquement fondée sur l'Espérance ? Il est vrai que la morale n'est pas la même pour tous les individus :

Établir des privilèges fiscaux et juridiques pour les plus fortunés, d'une part et, d'autre part, organiser la paupérisation des classes moyennes et des plus défavorisés, risquer la désespérance dans nos ghettos de banlieue où le chômage des jeunes bat tous les records et n'y répondre que par l'envoi de la force publique, Étaler un luxe tapageur et, dans le même temps, diminuer le pouvoir d'achat des retraités et augmenter les dépenses des malades les plus atteints,

Mettre en place la concurrence entre les salariés, les diviser à propos de prétendus privilèges, leur faire miroiter une amélioration "au mérite" et leur faire accepter ainsi le harcèlement au travail, l'idée de la nécessité d'un zèle qui en conduit certains à la dépression et parfois au suicide,

Installer un tel climat de terreur que des adultes et des enfants se jettent par la fenêtre à l'arrivée de la police, Écarter du domaine de la loi subrepticement des éléments essentiels de notre Code du travail pour pouvoir les modifier plus facilement, Faire condamner la France, à son grand déshonneur, par l'ONU et par l'Union européenne pour la manière dont y sont traités les demandeurs d'asile et les personnes incarcérées... et ceci n'est pas une liste exhaustive, mais des exemples.

Faire ces choix, c'est peut-être conforme à votre morale, Monsieur le Président de la République, mais certainement pas à la mienne. Il est vrai que je suis un pauvre athée, citoyen de deuxième zone. Pourtant, je pense que suggérer que cela pourrait être inspiré par une éthique religieuse serait faire injure aux croyants.

Vous aimez, paraît-il, le "parler vrai", aussi je vous ai écrit ce que j'avais sur le cœur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mon respect pour votre fonction et de mon profond attachement à notre République laïque.

Mémoire d'holocauste(s)

Éduquer ne saurait être qu'une affaire d'émotion. C'est pourtant sur ce terrain que le président de la République s'est situé en préconisant qu'à la rentrée 2008, "chaque enfant de CM2 se voie confier la mémoire d'un enfant victime de la Shoah".

L'école publique assume sa mission de transmission des valeurs de la République. Le combat contre le racisme et l'antisémitisme en fait totalement partie.

Mais faut-il qu'un enfant de 10 ans se voie désormais personnellement chargé d'un lourd parrainage posthume ? A-t-on réfléchi à l'impact psychologique possible sur les élèves ?

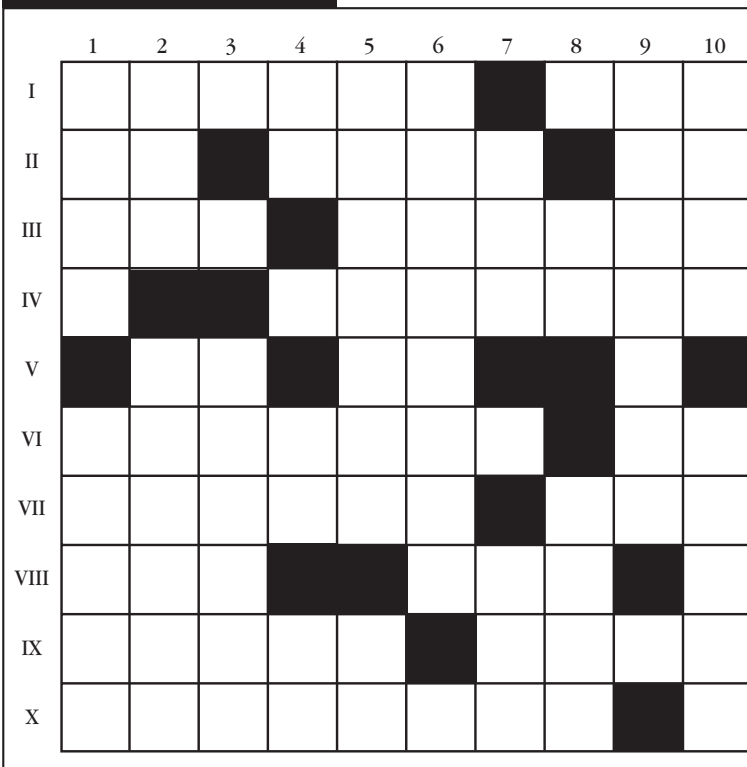
Simone Veil, présidente d'honneur de la Fondation pour la mémoire de la Shoah et ancienne déportée, juge "inimaginable, insoutenable et injuste" la proposition du président de la République qui risque d'attiser les antagonismes religieux. De plus,

cette injonction passe sous silence tous les autres enfants victimes des persécutions nazies, les petits tziganes, les enfants d'Oradour et de tous les villages martyrs...

Le MRAP s'interroge fortement sur l'opportunité de la démarche annoncée et craint une instrumentalisation de l'Histoire.

Le pas en arrière annoncé (un de plus !) qui consisterait à faire parrainer un enfant victime des persécutions nazies, non plus par un enfant, mais par une classe de CM2 répondrait-il mieux au devoir de mémoire nécessaire ? Rien n'est moins sûr, tant il est vrai que la compassion, même à plusieurs, ne peut se substituer à l'indispensable réflexion individuelle ou collective. L'histoire est une science, elle doit s'enseigner avec un minimum de rigueur et d'objectivité et les gestulations d'un chef d'État en mal de popularité n'ont rien à voir avec une démarche éducative.

Mots croisés n° 31



PENSEZ À L'AG DE LA FAL !

HORIZONTAL

- I - Fédération sportive affinitaire - Épreuve sportive.
- II - Possessif - Arme blanche - Déshabillé.
- III - Arrivé au CA - Gaie.
- IV - Sous contrôle.
- V - Travaux pratiques - Article.
- VI - Découverte - Note.
- VII - Scandalisée - Sur la rose des vents.
- VIII - Attache - Transpire.
- IX - Partie de fusée - Entêté.
- X - Vieille tire.

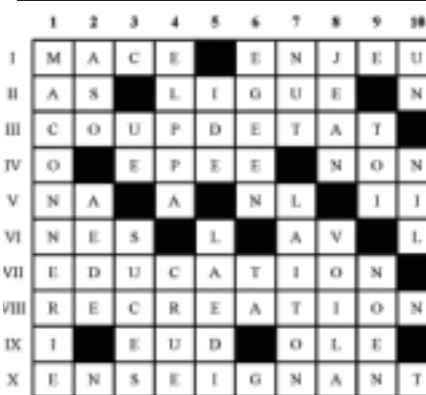
VERTICAL

- 1 - Fédération sportive pour les jeunes - Attache d'aviron.
- 2 - Fédération bien connue et reconnue - Délicieuse aux amandes.
- 3 - Il ne fait pas avancer le score.
- 4 - Article - Vieille cité - Partie de gaffe.
- 5 - D'athlétisme par exemple, Conjonction.

- 6 - Raclées familiales.
- 7 - Boisson du sportif - Roi de comédie.
- 8 - Quartier de lune - Première cellule.
- 9 - Un arbitre doit l'être.
- 10 - Dans un film de Chaplin - Aller en justice.

Solutions au prochain numéro

Solutions mots croisés n° 30



ÉCRIVAINS EN HERBE

Des arbres par-ci...
des arbres par-làRecette
des ananas
grillés
à la noix
de coco

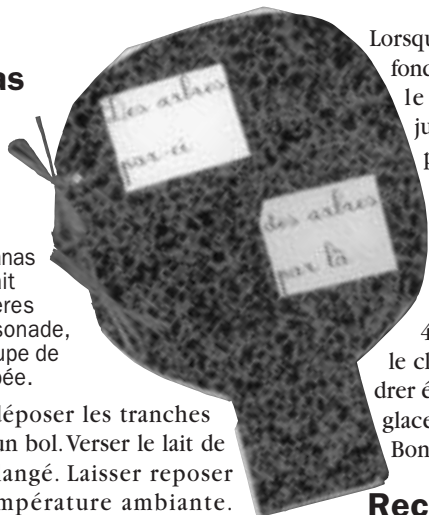
Ingrédients :
4 tranches d'ananas
frais, 10 cl de lait
de coco, 2 cuillères
à soupe de cassonade,
3 cuillères à soupe de
noix de coco râpée.

Préparation : déposer les tranches
d'ananas dans un bol. Verser le lait
de coco bien mélangé. Laisser reposer
2 heures à température ambiante.
Préchauffer le four sur position grill.
Dans une lèchefrite à revêtement
anti-adhésif, disposer les tranches d'ananas
sans les égoutter. Saupoudrer de cassa-
nade et faire griller au four environ
4 minutes ou jusqu'à ce que la cassa-
nade commence à caraméliser. Sortir du
four et parsemer de noix de coco râpée.
Bon appétit !

Recette du clafoutis
aux cerises

Ingrédients : 500 g de cerises
acidulées, 75 cl de lait, 2 œufs,
60 g de beurre, 100 g de farine,
120 g de sucre en poudre,
1 cuillère à café de vanille liquide.

Préparation : laver, équeuter et dénoyauter
les cerises. Beurrer largement un plat en
terre. Saupoudrer de sucre et répartir les
fruits. Dans un saladier, travailler le sucre,
les œufs et la farine. Faire chauffer le lait
avec le beurre coupé en morceaux.



Lorsque le beurre a totalement
fondu dans le lait, verser dans
le saladier et mélanger
jusqu'à l'obtention d'une
pâte ayant la consistance
d'une pâte à crêpes.
Parfumer avec la vanille,
verser sur les cerises.
Faire cuire à four
moyen, th. 6, pendant
40 à 45 minutes. Lorsque
le clafoutis est cuit, saupou-
drer éventuellement de sucre
glace ou de sucre vanillé.
Bon appétit !

Recette
de la tarte aux pommes

Ingrédients : 1 cuillère à soupe de
farine, 300 g de pâte brisée, 1 noix de
beurre, 4 œufs, 15 cl de crème fraîche
épaisse, 125 g de sucre, 25 cl de jus de
pomme, 2 gousses de vanille ouvertes
et égrainées, 600 g de pommes rouges
épépinées et coupées en tranches.

Préparation : préchauffer le four
th. 6 (180 °C). Sur le plan de travail fariné,
étaler la pâte au rouleau. Beurrer un
moule à tarte et y déposer la pâte. Mettre
ensuite au réfrigérateur pendant
20 minutes environ. Casser les œufs et les
battre au robo avec la crème, le sucre et
le jus de pommes. Incorporer les grains
de vanille. Sortir la pâte du réfrigérateur
et disposer les tranches de pommes dessus,
recouvrir ensuite de la préparation.
Déposer la tarte au four et laisser cuire
pendant 40 à 50 minutes. Bon appétit !

École publique de Chauriat
Enseignante : Céline Busseron-Marnas

Récits de femmes
(d'après Franca Rame), par l'ATR

Samedi 8 mars au Forum
Rexy à Riom à 20 h 30

Le titre italien du spectacle était
Tutta casa, letto e chiesa, expression
relativement intraduisible en
français mais suffisamment claire, tant il
est vrai que, encore aujourd'hui, la femme
reste la personne dévolue à certaines
"tâches"... à la maison, au lit... (ou à
l'église ?).

Récits de femmes, c'est l'histoire de la
femme seule, le matin au réveil, au
moment où il lui faut à la fois préparer le
petit dernier pour la crèche... couches,
toilette, biberon... et se préparer elle-
même pour se rendre au travail (mais
c'est dimanche !... elle s'en aperçoit trop
tard !). "Je veux rêver d'un monde
où c'est tous les jours
dimanche !",

seule aussi
quand elle
se retrouve
avec son
"homme"
qui ne res-
semble que
de très loin
à un époux et
à un père atten-
tionné. Elle est
seule encore, face
à ses bourreaux
et à son viol,
seule enfin, avec



les cris de la Médée antique qui par déses-
poir sacrifie ses propres enfants : "Mieux
vaut laisser le souvenir d'une bête
féroce que d'être oubliée comme une
chèvre docile..."

L'ATR a voulu célébrer à sa manière cette
"Journée internationale des femmes
2008", par un spectacle où se mêlent le
jeu, la lecture et le chant : femme au
quotidien, femme au théâtre, femme
tragique, femme qui rêve qu'elle peut
"aller aux cabinets sans demander la
permission !", la femme (italienne, mais
pas seulement !) est montrée, reven-
diquée, exposée, mais jamais présentée
avec l'apitoiement de circonstance.
"Nous avons toutes la même histoire"
disent par la voix de l'actrice Franca
Rame les quatre comédiennes accom-
pagnées par la chanteuse à l'accordéon,
dans une mise en scène suffisamment
sobre pour que chaque contenu
"s'écoute" avec la plus grande netteté
et donc la plus grande attention.

Le spectacle de l'ATR n'a pour l'instant
trouvé que deux points de chute, mais il
est à croire (ET À ESPÉRER) que d'autres
lieux lui ouvriront leurs portes et que
les animateurs en profiteront pour
provoquer une réflexion aussi urgente
qu'indispensable sur 50 % des habi-
tant(e)s de notre pays encore trop souvent
humilié(e)s, infantilisé(e)s, brutalisé(e)s
ou tout simplement ignoré(e)s.

Renseignements : ATR
Marcel Col, 04 73 62 67 29

PAR ICI LES SORTIES

Théâtre

Sémaphore à Cébazat
• Le 2 et 3 avril à 20 h 30 : "Le roi Lune"
par le Théâtre du méridien

Ville de Riom

• Le 28 mars à 20 h 30 au Forum Rexy :
"Les témoins" de Philippe Blasban
• Le 6 avril à 17 h au Forum Rexy :
"Je nais papier" par Christine Julien

Comédie de Clermont-Fd -

Scène nationale

• Les 11 et 12 mars à 20 h 30 à la
Maison de la culture salle Jean-Cocteau :
"Seuls" de Wajidj Mouawad
• Les 20, 21 et 22 mars à la Maison de
la Culture : Festival "À suivre..."
• Les 1^{er} et 2 avril à 20 h 30 à la Maison
de la culture salle Jean-Cocteau : "Questo
buio feroce" de Pippo Delbono
• Le 3 avril à 20 h 30 à la Maison de la
culture salle Jean-Cocteau : "Racconti di
giugno" de Pippo Delbono

Concerts - spectacles

Maison de la culture

salle Jean-Cocteau à Clermont-Fd
• Le 15 mars à 20 h 30 : "À la recherche
de Joséphine" - Spectacle musical de
Jérôme Savary

Athanor à Montluçon

• Le 16 mars à 15 h : "Les grands ballets
du music-hall" avec le magicien Dany Lary
• Le 20 mars à 20 h 30 : "Cinq de cœur"
Humour vocal
• Le 3 et 4 avril à 20 h : "la famille Morallès"
Cirque

Jeune public

Graines de spectacles

• "Petit Pierre" théâtre à partir de 6 ans
12 mars 15 h et 18 h 30, 13 mars 10 h et
14 h 30 et 14 mars 14 h 30 et 18 h 30
• "Être le loup" théâtre à partir de 7 ans
27 mars 10 h et 14 h 30 et 28 mars
14 h 30 et 18 h 30
• "Noces-Bayna" musique du monde
10 avril 14 h 30 et 11 avril 14 h 30 et 20 h
La 2 deuche à Lempdes
• "Le petit bonhomme à modeler" théâtre
de 3 à 6 ans 19 mars 15 h 30 et 18 h



Angélique Ionatos,
le 6 mars à Sémaphore,
Cébazat.

Musique

Athanor à Montluçon

• Le 29 mars à 20 h : "Doctors in Jazz"
Jazz - Swing

Orchestre d'Auvergne à Clermont-Fd

• Le 11 mars à 13 h café musical - Salons
de l'hôtel de ville : S. Rachmaninov - A.S.
Arensky
• Le 18 mars à 20 h 30 à la Maison de la
culture salle Jean-Cocteau : Johann
Sebastian Bach/Anton Webern - Henry
Purcell/Benjamin Britten
• Le 2 avril à 18 h 30 à la Faculté de droit -
amphithéâtre Michel-de-L'Hospital : Joseph
Haydn - Wolfgang Amadeus Mozart
• Le 11 avril à 20 h 30 à la Maison de la
culture salle Jean-Cocteau : Kaija Saa-
riahio - Erik Bergman - Jean Sibelius
Sémaphore à Cébazat
• Le 6 mars à 20 h 30 : musique franco-
grecque par Angélique Ionatos

• Le 12 mars à 20 h 30 : FlamencOriental
par la compagnie Antonio Najarro
• Le 27 mars à 20 h 30 : jazz par le Trio
Romano Sclavis Texier
• Le 28 mars à 20 h 30 : musique du
monde par Les Yeux noirs
• Le 29 mars à 20 h 30 : W. A. Mozart -
J. Sibelius - J. Brahms - A. Vivaldi -
D. Champclos - A. Sallinen par l'Orchestre
d'Auvergne
La 2 deuche à Lempdes
• Le 3 avril à 20 h 30 : "Malia" jazz,
soul, gospel...

Danse

Sémaphore à Cébazat

• Le 8 avril à 20 h 30 : Sinfonia Eroïca
par la compagnie Michèle Anne De Mey

Ville de Riom

• Le 18 mars à 20 h 30 au Forum Rexy :
"Jardin d'Éden, provisoirement" par la
compagnie l'Éolienne

Comédie de Clermont-Fd -
Scène nationale

• Les 26 mars et 28 mars à 20 h 30 à la
Maison de la culture salle Jean-Cocteau :
"Cher Ulysse" chorégraphie Jean-Claude
Gallotta
• Le 9 avril à 20 h 30 à la Maison de la
culture salle Jean-Cocteau : Le ballet
royal du Cambodge.

Contacts

Sémaphore à Cébazat

04 73 87 43 43

Forum Rexy à Riom

04 73 63 07 51

Comédie de Clermont-Ferrand

04 73 29 08 14

Maison de la culture

04 73 17 01 80

Athanor à Montluçon

04 70 08 14 40

Graines de spectacles

04 73 92 30 26

Orchestre d'Auvergne

04 73 14 47 47

Ville de Lempdes

04 73 83 74 78

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

En parler c'est bien,
l'appliquer c'est mieux !DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE :

jamais une formule n'aura
été aussi employée depuis
quelque temps et jamais
autant galvaudée...

Les décideurs, dans quelque
domaine que ce soit, économique,
associatif mais surtout politique
mettent souvent en place des semblants
de consultation pour aider à la définition
d'une stratégie, en sachant dès le départ
que les choix sont déjà "arrêtés". On
consulte, on entend parfois mais on
écoute rarement. Pourtant, il y a beaucoup
plus de richesse dans dix têtes que dans
une seule. L'expérience des uns et des
autres n'est pas la même ; le vécu est
important mais la capacité à se projeter
dans le futur l'est tout autant. La richesse
du groupe est indispensable, surtout
lorsque les sujets à traiter sont variés.
Chacun peut apporter ses connaissances,
ses réflexions, étant bien entendu que
seuls ensuite doivent trancher les déci-
deurs. L'intelligence de ces derniers,
surtout dans le fait qu'ils sont réceptifs ou
non aux idées des autres et capables
d'infléchir leur idée première en toute

humilité et sans que leur orgueil en souffrit,
leur permet d'orienter leurs choix.

La méfiance doit être de rigueur envers
celui qui sait tout sur tout et n'écoute
que le son de sa voix.

Cette véritable démocratie participative
a été mise en place dès 2004 par le
Conseil régional sous la férule de Pierre-
Joël Bonté, son président malheureuse-
ment disparu, et poursuivie avec
succès par René Souchon.

Au printemps 2005, les Auvergnats, invités
par le Conseil régional, étaient venus
nombreux pour donner leurs avis et for-
muler leurs propositions pour l'avenir
dans le cadre des Assises territoriales.
Étant donné la variété des secteurs
concernés, les travaux se sont déroulés
en commissions ayant à traiter de l'éco-
nomie, du social, de l'éducation, de la
culture, du sport, etc.

En 2005, les Assises territoriales avaient
donné naissance à 82 engagements sur
lesquels les élus du Conseil régional
souhaitent s'appuyer pour mettre en
place leur politique. Pour faire le point,
fin 2007, ils se sont donc tournés à
nouveaux vers les citoyens et un Obser-
vatoire des engagements a été créé.
Les Auvergnats ont été contactés pour
faire le point dans des travaux de groupe
et quatre grandes réunions publiques à
Aurillac, à Montluçon, au Puy-en-Velay

et à Clermont-Ferrand ont permis de pré-
senter les conclusions et les principales
préoccupations qui ressortent des avis
de l'Observatoire. Elles ont été classées
en quatre grands chapitres ainsi définis :

- la qualité de l'accueil, l'attractivité de
l'Auvergne et l'ouverture vers l'extérieur ;
- le développement durable : un atout
pour l'Auvergne ;
- l'offre et la diversité de formation tout
au long de la vie ;
- l'aménagement du territoire.

Quantitativement, l'Observatoire a fait le
bilan sur les 82 engagements pris en
2004, à savoir : 39 sont réalisés, 27 sont en
cours de réalisation, 14 posent problème
et 2 sont en panne.

Le Conseil régional a tenu ses promesses
et a décidé de publier le rapport de
l'Observatoire des engagements pour
que ce travail citoyen soit connu et
reconnu.

La démocratie participative a été appliquée
en la circonstance. C'est certainement
un moyen important pour réconcilier les
Français avec la politique. Les élus ont
consulté, mais c'est à eux de prendre les
décisions car, comme le disait Jaurès,
"dirige celui qui décide ce que les dirigés
ne peuvent décider". Mais lorsque les
décisions sont prises en s'entourant au
préalable du maximum d'avis, c'est
tellement mieux.

LEÇON DU JOUR !

• "Casse-toi, pauvre con !"



Quand, faute de prompteur, le président de la République improvise, il ne donne pas l'exemple de politesse et de langage châtié qu'il recommande aux élèves de nos écoles.

Quand il provoque, sans risque compte tenu de l'importance du service d'ordre qui l'entoure, un marin-pêcheur mal embouché, il ne donne pas non plus l'exemple de sang-froid et de retenue qu'on pourrait attendre d'un chef d'État. Quand, sa proposition de loi sur la rétention administrative étant amendée par le Conseil constitutionnel, il s'adresse – par ministre interposée – au président de la Cour de cassation, qu'il nomme, pour désavouer les garants de la légalité, il manifeste pour les institutions – dont il est le gardien – un insupportable mépris.

Quand, constatant que les caisses sont vides, il protège ses amis du CAC 40 d'un superbe bouclier fiscal et s'octroie à lui-même 173 % d'augmentation, il montre son mépris de cette "France qui se lève tôt" qu'il a su un moment séduire.

Quand, commis-voyageur d'Areva et de Dassault, il caresse dans le sens du poil des démocrates avérés comme Poutine ou Kadhafi, quand il va à Dakar insulter les peuples africains, il trahit les traditions humanistes de notre pays.

Dans la forme comme dans le fond, Nicolas Sarkozy déconsidère la haute fonction qu'il occupe, il avilit les institutions de la République, il ternit l'image de la France et, par ses outrances, la déshonore.

Politiques, les élections locales ?

Lorsque vous aurez ce numéro d'*Auvergne laïque* entre les mains, vous serez à la veille de vous rendre aux urnes. Respectueuse des sensibilités diverses qui animent ses membres, la Fédération des associations laïques ne donne évidemment pas de consignes de vote ; mais soucieuse de promouvoir l'idéal de démocratie et de progrès intellectuel et social qui est celui de la Ligue de l'enseignement depuis sa création, elle estime être dans son rôle en rappelant les enjeux des scrutins à venir.

Politiques, évidemment ! Après les quatre tours de 2007... Les élections municipales et cantonales seront pour les citoyens l'occasion de confirmer ou d'infirmer les choix effectués lors des élections présidentielle et législatives, d'exprimer leur satisfaction ou leur déception après neuf mois de règne sans partage de l'UMP, de son ancien président devenu celui de la République et de ceux qui se sont ralliés au camp victorieux. Politiques, bien sûr ! Il n'est pas un organe de presse qui ne supprime les chances de voir telle municipalité "basculer à gauche" ou, plus rarement semble-t-il, "à droite". Droite, gauche ? Ces termes n'ont-ils pas (encore) une connotation politique ? Se réclamer de l'une ou de l'autre n'implique-t-il pas un engagement à la prise en compte prioritaire de tels ou tels intérêts ? Politiques, mais non ! Il ne s'agit que de choisir les plus dévoués et les plus compétents entre des groupes d'hommes et de femmes également animés du souci de servir leurs concitoyens. La preuve ? Les listes, dans leur grande majorité, ne se proclament ni de droite ni de gauche : elles s'intitulent "Trifouillis demain", "L'avenir de Bécon", "Tous ensemble pour Cucugnan". Politiques ? Allons donc ! Tous les candidats s'affirment décidés à contribuer au maintien et au développement des commerces et des activités économiques dans la commune ou le canton, à rendre la culture et le sport plus accessibles et, c'est dans l'air du temps, à favoriser la mixité sociale et à œuvrer pour le développement durable. Ils seront évidemment à l'écoute de leurs concitoyens qui seront consultés sur les priorités à satisfaire. Les sortants se représentent pour poursuivre une tâche dont ils estiment s'être correctement acquittés, les nouveaux prétendants pour la mener plus vite et mieux. Il ne fait guère de doute que, dans leur grande majorité, les candidats de tous

bords sont des hommes et des femmes honnêtes, sincèrement animés par le souci du bien public plutôt que par le goût du pouvoir, l'attrait de la notoriété ou l'appât des indemnités. Ils acceptent une charge lourde, qu'ils doivent pour la plupart concilier avec une activité professionnelle, qui contrarie leur vie familiale et qui, à notre époque de "judiciarisation" croissante, peut mettre en cause leur responsabilité, même pénale. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement du général de Gaulle, en application du programme du Conseil national de la résistance, avait confirmé ou confié à l'État la responsabilité de la solidarité nationale et des grands services publics à vocation stratégique comprenant les moyens de communication (transports ferroviaires, infrastructures routières, postes et télécommunications) et des pans de l'activité économique jugés essentiels : la production d'énergie (charbon, électricité), la sidérurgie, les constructions navales et aéronautiques. Depuis plus de trente ans, l'État s'est progressivement dessaisi de ces prérogatives. En caricaturant à peine, on peut dire que les secteurs effectivement ou potentiellement générateurs de profits ont été, en totalité ou en grande partie, remis aux mains du capital privé – par exemple les autoroutes – ou mis en concurrence avec lui – télécommunications et maintenant transports ferroviaires – et qu'une grande partie des charges a été, au titre de la décentralisation, déléguée aux collectivités territoriales (communes, Départements, Régions), moyennant, il est vrai, des dotations partiellement compensatrices.

L'enjeu des élections locales est donc énorme en termes de responsabilités. Aux communes ou aux communautés, la définition du plan local d'urbanisme, la création et l'entretien des voies publiques, des bâtiments communaux,

notamment des écoles primaires, musées, bibliothèques, stades, espaces verts et la gestion des personnels qui y travaillent ; s'y ajoutent la distribution d'eau, l'assainissement et le traitement des ordures ménagères, l'organisation des transports urbains, le développement économique, la protection de l'environnement.

Le département est responsable de la construction et de l'entretien des collèges (il a depuis peu la charge de leurs personnels non enseignants), des voies de communication, y compris les routes naguère nationales, des transports interurbains et scolaires. Il a aussi en charge des équipements culturels comme les bibliothèques centrales de prêt. Il joue surtout un rôle essentiel dans le domaine de l'action sociale : aide à l'enfance, protection maternelle et infantile, hébergement des handicapés et des personnes âgées, plan pour le logement des personnes défavorisées, participation obligatoire au RMI, aide aux jeunes en difficulté sont de sa responsabilité. Il intervient encore dans les domaines de la formation professionnelle, de l'emploi, de l'équipement rural.

De ce fait, l'enjeu est énorme aussi en termes de finances. En 2007, les budgets cumulés des collectivités ont atteint 184,5 milliards d'euros (133 pour le fonctionnement, 51 pour l'investissement) dont 51 milliards proviennent des dotations de l'État*. Sur ce total, la part des Régions dépasse à peine 22 milliards, soit le sixième du total. Les conseillers généraux que l'on va élire les 9 et 16 mars vont donc avoir à gérer, pour l'ensemble des départements, plus de 55 milliards d'euros ; les conseillers municipaux auront la responsabilité directe d'environ 80 milliards d'euros au titre des 36 778 communes et de près de 30 milliards au titre des communautés de communes ou d'agglomération et des syndicats intercommunaux gérés par leurs représentants.

Or, ces responsabilités, on peut les exercer, ces crédits, on peut les obtenir et les utiliser dans des optiques bien différentes. Dans le maquis des réglementations financières, il y a place pour une application uniforme ou différenciée de la taxe d'habitation, la fixation d'un taux plus ou moins élevé de la taxe professionnelle. La distribution de l'eau potable sera-t-elle assurée par une régie municipale ou confiée à une société privée ? Privilégiera-t-on, dans l'attribution des innombrables subventions sollicitées, les organismes et les associations de prestige ou celles qui travaillent au moindre coût pour apporter formation morale, culturelle, sportive ou professionnelle à ceux qui en ont le plus besoin ? Traitera-t-on également ou non l'enseignement public et l'enseignement privé ? Se mettra-t-on en règle avec la loi en mettant en chantier le contingent minimum de logements sociaux ?

Ces questions ressemblent fort à celles qui se posent au niveau national et auxquelles le gouvernement actuel donne les réponses que l'on sait : faciliter l'enrichissement des riches et contenir le pouvoir d'achat des salariés modestes et des retraités ? La France compte certainement trop de communes ; les cantons, qui ignorent les limites des communautés, n'ont plus d'utilité qu'électorale ; le découpage en départements, adapté aux chevauchées des notables de 1791, est probablement à revoir. En attendant, ces circonscriptions existent et les hommes qui seront désignés pour les administrer ou les représenter peuvent jouer un rôle déterminant dans le choix entre une société ultralibérale et une société solidaire. C'est donc bien à un acte politique que chacun de nous est convié.

* Pour mémoire, le budget de l'État dépasse les 400 milliards d'euros ; le budget 2008 de la Ville de Clermont-Ferrand s'élève à 267 millions d'euros.

Auvergne laïque

ne vit que par et pour ses lecteurs.

Abonnez-vous, réabonnez-vous.

Votre abonnement à *Auvergne laïque* fonctionne de date à date. Vous souhaitez continuer votre abonnement, veuillez compléter ce bulletin :

Nom :
Prénom :
Adresse :

Bulletin à découper, photocopier ou recopier et à retourner à la
FAL
21/25, place Delille
63000 Clermont-Ferrand

Faites abonner vos voisins, vos amis !

Joindre impérativement un chèque de 14 € à l'ordre de FAL
CCP : 155 00 E Clermont-Ferrand

FORUM

Je m'appelle José. Pas comme celui de la Bible, mais comme l'oncle parrain de mon père, un maire de village, héros de la guerre d'Espagne. Peu importe son camp, José était un homme intègre, selon les multiples témoignages que j'ai recueillis, me rendant sur la commune cinquante ans après la guerre civile.

En son temps, dans un contexte politique et militaire défavorable, José, sûr de son bon droit et n'ayant rien à se reprocher (comme six millions de Juifs, quelques années plus tard), n'a pas voulu démissionner, ni rendre son fusil de chasseur, ni s'enfuir au Portugal alors que la frontière n'était qu'à quelques kilomètres et que ses amis et voisins lui avaient conseillé et préparé un exil libérateur.

José (comme six millions de Juifs, quelques années plus tard) avait pris le risque d'y rester, peut-être pour croire que faire partie des victimes était moins déshonorant et moins idiot que faire le jeu des bourreaux.

Le fait de n'avoir rien à se reprocher (comme six millions d'innocents, quelques années plus tard) ne l'a pas protégé lorsque, peu importe de quelle bande, ils sont allés l'arrêter pour l'exécuter.

Je connais l'histoire depuis mon enfance et j'ai toujours été fier de mon prénom. Être à la hauteur d'une telle mémoire n'a jamais été pour moi une charge insupportable. Mais, adulte et de visite en Espagne, j'ai eu la joie de connaître, au village, d'autres "José" qui, de la famille ou pas, avaient été ainsi prénommés en souvenir de mon grand-oncle. Là, je me suis senti soulagé de partager un poids très pesant qui ne m'avait jamais gêné.

Plus tard, lorsque mon frère cadet m'a annoncé que sa femme attendait un enfant, je me suis permis de lui suggérer de ne pas l'appeler "José".

Être le porteur personnalisé de la mémoire d'un héros ou d'une victime ou pire des deux, depuis l'enfance ou la naissance, a des avantages mais aussi des inconvénients, sans parler de l'inévitable degré d'identification qui, selon sur qui cela tomberait, risquerait d'être plus ou moins envahissant dans une personnalité en pleine construction.

Les charges utiles à transmettre aux gamins sont des leçons de démocratie et de mise en garde face à la démagogie, aux manipulations et autres outils des totalitarismes.

Basé sur une histoire réelle, le prénom a été changé parce que, après tout (bien qu'on ne le souhaite à personne), cela pourrait arriver à n'importe qui.

Eliéo ALVAREZ